

L'an deux mille huit et le 1<sup>er</sup> Avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT, Maire.  
La convocation était du 26 Mars 2008

**Présents :** ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD Jean-Claude, LABARRIERE Hélène, LE MOIGNE André, LACAMPAGNE J-François, LAMARQUE Ghislaine, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**Excusés :** /

**Secrétaire de séance :** Mme SARRAZIN Paulette

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :**

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2007; il donne le détail des investissements réalisés par opération et présente ensuite la section de fonctionnement. Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 43 214.37
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 101 223.60	Recettes : 120 650.02
<b>TOTAUX :</b>	<b>101 223.60</b>	<b>163 864.39</b>
<b>Résultats de clôture :</b>	<b>Excédent : 62 640.79</b>	

#### **INVESTISSEMENT :**

Résultats reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 19 656.87
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 27 937.48	Recettes : 30 058.47
<b>TOTAUX :</b>	<b>27 937.48</b>	<b>49 715.34</b>
	<b>Excédent : 21 777.86</b>	

<b>Restes à Réaliser :</b>	Dépenses : 121 198.82	Recettes : 69 721.26
----------------------------	-----------------------	----------------------

**RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 32 941.09 Euros**

Le Maire ayant quitté la séance, Andrée BALUTEAU, prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

### **COMPTE DE GESTION 2007 :**

Le Maire présente le Compte de Gestion dressé par le comptable. La lecture de ce dernier montre qu'il reprend exactement les écritures du Compte Administratif qui vient d'être approuvé. Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2007.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2007 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de Fonctionnement 2007:**

Résultat de l'exercice :	Excédent de : + 19 426.42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA	Excédent de : + 43 214.37
<b><u>Résultat de Clôture à affecter :</u></b>	<b>Excédent de : + 62 640.79</b>

**Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la section de l'exercice	Excédent de : + 2 120.99
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent de : + 19 656.87
<b>Résultat comptable cumulé R 001</b>	<b>Excédent de : + 21 777.86</b>

**Restes à Réaliser**

Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées :	- 121 198.82
Recettes d'Investissement engagées et non mandatées :	+ 69 721.26
<b>Solde des Restes à Réaliser :</b>	<b>- 51 477.56</b>

**Besoin Réel de Financement :** - 29 699.70

**Solde d'exécution à reporter**

**Affectation du Résultat de Fonctionnement :**

**En couverture du Besoin réel de financement**

**Recette Budgétaire au Compte 106 :** 29 699.70

**En excédent reporté de la section de Fonctionnement**

**Ligne Budgétaire R002 :** 32 941.09

**Transcription Budgétaire :**

**Section de Fonctionnement :**

**DEPENSES :** /

**RECETTES : R002 Excédent reporté : 32 941.09**

**Section d'Investissement :**

**DEPENSES : D001 Solde d'Exécution N-1 : 0.00**

**RECETTES : R001 Solde d'Exécution N-1 : 21 777.86**

**R1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 29 699.70**

**QUESTIONS DIVERSES :****Vote du Budget 2008 :**

La prochaine réunion fixée le Mardi 08 Avril 2008 sera consacrée au Budget avec le vote des impôts locaux. Le Maire évoque les réunions à venir ; notamment le vote du budget de la communauté de Communes qui doit financer toutes les compétences et opérations sans opter pour une pression importante au niveau fiscalité directe et en particulier un des postes les plus lourds : la collecte et le traitement des ordures ménagères et la gestion de la déchetterie. Il donne également des éléments par rapport à la demande de subvention de l'Association des parents d'élèves de l'école d'Aillas après contact avec le Maire de cette commune, elle sera examinée lors du vote du Budget.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 30.

**L'an deux mille huit et le vingt cinq Mars à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.  
La convocation était du 18 Mars 2008**

**Présents :** ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD Jean-Claude, LABARRIERE Hélène, LE MOIGNE André, LACAMPAGNE J-François, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**Excusés :** LAMARQUE Ghislaine

**Secrétaire de séance :** Mme LABARRIERE Hélène

Monsieur Le Maire prend la parole pour souhaiter la bienvenue au Conseil Municipal qui a été installé dans ses fonctions le 14 Mars dernier. Il précise , que comme indiqué à l'ordre du jour, la séance de ce jour sera consacrée intégralement à la nomination des délégués du Conseil Municipal auprès des différentes structures auxquelles la commune adhère et à la mise en place des commissions communales. Il précise que les délégués sont appelés à faire les comptes rendus des réunions auxquelles ils assistent en séance de Conseil Municipal.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNE CAPTIEUX /GRIGNOLS :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de SENDETS est adhérente de la Communauté de Communes de Captieux/Grignols. A ce titre , le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués qui représenteront la commune au sein de cette structure intercommunale.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil de la Communauté de Communes est constitué d'un délégué par commune, auquel s'ajoute un délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants entamée. La répartition des délégués par commune est faite sur la base des chiffres officiellement communiqués par l'INSEE au titre du dernier recensement de la population. Chaque commune désigne autant de délégués suppléants qu'elle a de titulaires appelés à siéger au Conseil Communautaire. Pour ce qui est de notre commune nous devons désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des collectivités Territoriales, les délégués sont élus par les conseil municipaux des communes adhérentes, parmi leurs membres, au scrutin à bulletin secret uninominal et à la majorité absolue.

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur le Maire fait procéder au vote, puis soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le résultat du dépouillement.

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote , DESIGNNE pour représenter la commune de SENDETS au sein de la Communauté de Communes Captieux-Grignols les délégués suivants :

Titulaires :

- M. LABAT Marc
- M. BONHOMME Bernard

Suppléants :

- M. LACAMPAGNE J-François
- M. VIGNEAU Eric

Qui ont obtenu chacun 9 voix ,sur 10 votants avec un bulletin blanc.

### **SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :**

Monsieur Le Maire présente le mode de fonctionnement du Syndicat au Conseil avec le montant de participation demandé pour le fonctionnement au nombre d'enfants scolarisés et pour l'investissement au nombre d'habitants. Il souligne que 10 enfants sont scolarisés à Grignols et que 18 vont à Aillas. Il informe le Conseil qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le Conseil Municipal désigne :

Titulaires : Marc LABAT , André LE MOIGNE

Suppléants : Bernard BONHOMME, Paulette SARRAZIN

### **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :**

Monsieur Le Maire présente le Syndicat et parle des travaux en cours et des travaux prévus, notamment la nouvelle station d'épuration avec la nécessité d'amener le rejet vers le ruisseau du « Barthos » et les coûts de ces derniers. Le Conseil Municipal désigne comme délégués :

M. Marc LABAT, M. André LE MOIGNE

### **SYNDICAT SOLAIRE DE BAZAS :**

Le Maire donne la parole à Eric VIGNEAU qui était délégué auprès de ce syndicat ; ce dernier en donne les compétences et le mode de fonctionnement. Le Conseil Municipal désigne :

M. Eric VIGNEAU, Mme LAMARQUE Ghislaine

### **ECOLE D'AILLAS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que c'est la commune d'AILLAS qui gère seule l'école et qui fixe la participation aux frais de fonctionnement demandée par rapport au nombre d'enfants. La commune de SENDETS est représentée par un membre qui siège au Conseil d'Ecole. Le Conseil Municipal désigne : Mme LAMARQUE Ghislaine.

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE :**

Chaque commune adhérente doit désigner un représentant pour participer aux réunions du Syndicat et pour être le relais pour les dossiers d'électrification rurale avec notamment les renforcements de réseau. Le Conseil Municipal désigne :

M. Marc LABAT

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de nommer une commission chargée des appels d'offres et ce conformément au nouveau code des marchés publics Décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006, Art 22. Cette commission doit être composée du Maire ou de son représentant et de trois membres du Conseil Municipal élus en son sein et de trois suppléants. Le Conseil Municipal après délibération et vote à la majorité désigne pour siéger à la commission d'appels d'offres :

Titulaires : VIGNEAU Eric, SARRAZIN Paulette, LACAMPAGNE Jean François,

Suppléants : BONHOMME Bernard, LABARRIERE Hélène, BALUTEAU Andrée

### **CORRESPONDANT DEFENSE :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal chargé des questions de défense . il donne la parole à Eric VIGNEAU qui était correspondant ; il a participé à plusieurs réunions où il était question de l'importance du recensement des jeunes pour la journée d'appel , et également l'organisation des secours en cas de crue pour des secteurs à risques ou de catastrophe de tous types mettant en danger la population. Le Conseil Municipal désigne :  
M. LE MOIGNE André

### **CORRESPONDANT TEMPETE :**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il existe sur la commune un correspondant tempête . Il donne la parole à J-François LACAMPAGNE qui occupait cette fonction récente. Ce dernier expose qu'il a assisté à une réunion en sous-préfecture où la mission a été précisée. Cela consiste essentiellement à servir d'interlocuteur privilégié avec les services notamment EDF, à donner les priorités pour le rétablissement du courant en cas d'hospitalisation à domicile ou de graves problèmes de santé qui nécessitent un appareillage électrique ; signaler et centraliser les appels afin d'éviter une saturation des centraux téléphoniques pour une même panne. Le Conseil Municipal désigne : Jean François LACAMPAGNE

### **EGLISE :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il souhaite qu'un conseiller Municipal soit en charge de la gestion de l'Eglise autant pour l'organisation des cérémonies que pour les relations avec le prêtre responsable. Hélène LABARRIERE qui est déjà membre du groupe liturgique est désignée par le Conseil Municipal.

### **CONSEILLERS TECHNIQUES POUR DEFENSE INCENDIE :**

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est responsable de la garde au feu après le départ des pompiers. Il doit désigner par arrêté un conseiller technique et deux adjoints. Il demande à Alain ANTONUTTI d'être Conseiller Technique pour la commune et à Jean-Claude FELD et à André LE MOIGNE d'être ses adjoints, les intéressés veulent bien remplir cette mission.

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

Le Conseil Municipal doit désigner trois membres pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale , le Maire est président de droit. Le Conseil Municipal désigne :  
Mmes BALUTEAU Andrée, SARRAZIN Paulette, LABARRIERE Hélène

### **COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Le Conseil Municipal désigne :ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, FELD J-Claude, LACAMPAGNE J-François, BONHOMME Bernard.

**COMMISSION VOIRIE ET CHEMINS RURAUX :**

Le Conseil Municipal désigne : ANTONUTTI Alain, FELD J-Claude,  
LACAMPAGNE J-François, BALUTEAU Andrée

**COMMISSION FETES ET CEREMONIES :**

Le Conseil Municipal désigne : BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard,  
VIGNEAU Eric, LACAMPAGNE J-François.

**COMITE DE JUMELAGE :**

Le Conseil Municipal désigne : Marc LABAT et Andrée BALUTEAU

**COMMISSION DES IMPOTS :**

Elle sera proposée lors d'une prochaine réunion dès que les services fiscaux nous  
auront transmis la marche à suivre. Il conviendra de proposer 24 noms parmi lesquels des  
propriétaires forestiers et des propriétaires qui ne résident pas sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 00.

La secrétaire,

Les membres du Conseil,

Le Maire,

**L'an deux mille Huit , et Huit Avril , dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.  
La convocation était du 02 Avril 2008**

**Présents :** ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD Jean-Claude, LABARRIERE Hélène, LE MOIGNE André, LACAMPAGNE J-François, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**Excusés :** LAMARQUE Ghislaine

**Secrétaire de séance :** Mme LABARRIERE Hélène

Après lecture, donnée par J-François LACAMPAGNE , le compte-rendu de la réunion en date du 25 Mars 2008 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008:**

Le Maire expose qu'il convient de voter les taux d'imposition 2008 afin d'inscrire le produit des quatre taxes au budget. Il donne la parole au secrétaire qui présente deux simulations : l'une sans augmentation, l'autre avec une augmentation de l'ordre de 2 %.

Il donne ensuite les bases notifiées et la variation des bases et des produits par rapport à l'exercice 2007. Le Conseil Municipal se détermine pour un maintien des taxes sans augmentation. Les décisions en matière de contributions directes sont donc :

#### **Taxe d'Habitation :**

Base 163 200 **Taux 3.29 %** Produit 5 369.28

#### **Taxe foncière Propriétés bâties :**

Base 10 9000 **Taux 4.79 %** Produit 5 221.10

#### **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :**

Base 16 100 **Taux 15.82 %** Produit 2 547.02

#### **Taxe Professionnelle :**

Base 80 500.00 **Taux 6.34 %** Produit 5 103.70

**Total du Produit 18 241.10**

### **INDEMNITES DES ELUS 2008:**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, en application des Articles L 22123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer sur le montant des indemnités allouées aux élus pour l'exercice 2008; ceci afin de prévoir la somme à inscrire sur le budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités des élus pour l'exercice 2008 comme suit : Maire : 15.00 % de l'indice 1015 ( le maximum autorisé est de 17 % de cet indice), 1<sup>er</sup> Adjoint ,2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoints : 3 % de l'indice 1015 ( le maximum autorisé est de 6.60 % de cet indice)

### **BUDGET PRIMITIF 2008 :**

Le secrétaire présente le projet de budget, après délibération le Conseil Municipal vote ce dernier, qui peut se résumer ainsi :

#### **Section de Fonctionnement :**

##### **Dépenses**

Dépenses réelles de Fonctionnement : 123 952.00

Virement section investissement : 21 088.00

**Total des Dépenses de l'exercice : 145 040.00**

## **Recettes**

Recettes réelles de Fonctionnement : 112 099.00

**Total des Recettes de l'exercice : 112 099.00 €**

**Résultat reporté : 32 941.00**

**Total des Recettes : 145 040.00**

## **Section d'Investissement :**

### **Dépenses :**

Dépenses d'équipement : 171 545.00

Dépenses financières : 4 010.00

**Total des Dépenses : 175 555.00**

### **Recettes :**

Recettes d'équipement : 102 771.00

Recettes financières : 29 919.00

Virement section de Fonctionnement : 21 088.00

Solde d'exécution reporté : 21 777.00

**Total des Recettes : 175 555.00**

Au niveau des dépenses d'investissements les opérations de réhabilitation de la Mairie et de renforcement de réseau électrique sont inscrites.

## **INDEMNITES DU PERSONNEL**

Indemnité Forfaitaire pour travaux Supplémentaires :

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'indemnité pour travaux supplémentaires accordée au secrétaire de Mairie dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat .

Indemnités Exercice des Missions des Préfectures :

Le Conseil Municipal décide de reconduire l' indemnité d'exercice de mission versée sur la base du montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel .

## **PROPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il convient suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux de la Gironde de proposer une liste de 24 noms susceptibles d'être retenus pour siéger à la commission communale des impôts locaux.

Après délibération sont proposés :

### **TITULAIRES**

DESQUEYROUX Michel

BONHOMME Bernard

BALUTEAU Andrée

DUTREUILH Michel

VIGNEAU Eric

FELD Jean-Claude

FAURE Hugues

PERAUDEAU Christian

### **Propriétaires de Bois**

LABARRIERE Hélène

DUCHAMPS Alain

### **Propriétaires Hors Commune :**

LACLAU- PUSSACQ Roland

POUCHETTE Jean-Pierre

### **SUPPLEANTS**

LACAMPAGNE J-François

BERNADET Corinne

SARRAZIN Paulette

ANTONUTTI Alain

LAMARQUE Ghislaine

PERAUDEAU Paul

CANTIN Christine

LE MOIGNE André

ESTENAVE Francis

SIERGIEJ Nathalie

FILLEAU Henri

CASTAGNET Nadine



## **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :**

Monsieur Le Maire donne la parole à André LE MOIGNE , délégué communal. Ce dernier fait le compte rendu de la réunion du 03 Avril 2008 à GRIGNOLS. Suite au renouvellement des conseils municipaux, le comité syndical a procédé à l'élection du bureau. A savoir : Président : M. JAYLES Bernard  
Vice-Présidents : M. LABAT Marc, M. PERAUDEAU Claude, LABARDIN Etienne, BAILLE J-Pierre

Dans les questions diverses les travaux en cours ont été évoqués notamment la station d'épuration de Grignols et la rénovation du château d'eau du Mazerol. Il sera demandé également à la lyonnaise si les abonnés peuvent être avisés, au préalable, du jour du relevé du compteur pour être présents ( pour les compteurs non accessibles). Des réunions ont été prévues :  
- pour la préparation du budget avec les vice-présidents le 09 Avril 2008  
- le vote du budget par le comité est fixé au mardi 15 avril 2008 à 16 Heures.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAPTIEUX /GRIGNOLS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place du bureau communautaire est prévue le Jeudi 10 Avril en soirée. Il précise que le budget 2008 a été voté le lundi 07 Avril par l'ancien bureau .

### **Budget 2008 :**

Il donne dans le détail le budget ; le montant global est de 3 273 247.47 € dont 1 876 501.10 € en Fonctionnement et 1 396 746.37 € en Investissement .

### **Taux Imposition :**

Le vote des taux d'imposition prévoit une augmentation de 4.15 %.

### **Ordures Ménagères :**

Il fait le point sur le service des ordures ménagères avec le montant des redevances qui va être augmenté par rapport à la hausse au niveau des transports et des traitements. Mais il est à noter que du fait de l'augmentation de nombres d'habitants les recettes au niveau de la redevance sont également augmentées.

### **Urbanisme :**

Il parle ensuite des études qui permettront les choix en matière d'urbanisme avec les différences de coût entre le Plan Local d'Urbanisme et la Carte Communale. Les communes devront se déterminer sous peu.

### **Voirie :**

Au niveau de la voirie : 13 routes sur les 22 recensées peuvent être inscrites pour un montant H.T. de 205 629 €.

Les travaux de fauchage des accotements est évalué à 47 195.36 €

Il est également prévu de réaliser les travaux de point à temps (réparation partielle avec de l'enrobé).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 45

**L'an deux mille Huit, et le trois juin dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.  
La convocation était du 27 Mai 2008**

**Présents :** ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD Jean-Claude, LE MOIGNE André, LACAMPAGNE J-François, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**Excusés :** LABARRIERE Hélène, LAMARQUE Ghislaine

**Secrétaire de séance :** SARRAZIN Paulette

Après lecture, donnée par Bernard BONHOMME, le compte-rendu de la réunion en date du 08 Avril 2008 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **URBANISME :**

Le Maire remet à chaque conseiller, un exemplaire de la charte d'urbanisme réalisée par l'agence Métaphore et dressée suite au diagnostic . Il expose qu'il convient à chacun d'exploiter ce document pour prendre en compte l'existant et choisir un principe de zonage pour le futur. Il conviendra de s'orienter soit vers un Plan Local d'Urbanisme soit vers une Carte Communale .

Les conseillers qui ont déjà assisté à une réunion de présentation à savoir Eric VIGNEAU et J-François LACAMPAGNE apportent des éléments par rapport aux choix à faire et notamment au caractère beaucoup plus complet du Plan Local d'Urbanisme .

Le Maire donne ensuite le détail du coût des deux solutions pour l'ensemble des 16 communes soit : en carte Communale montant 126 549 TTC en Plan Local d'Urbanisme montant : 233 654 TTC, la dépense étant prise sur le budget communautaire. Le Maire invite tous les conseillers à la réunion prévue le 12 Juin 2008 à GRIGNOLS au cours de laquelle des explications seront à nouveau données par l'agence Métaphore.

Le Maire insiste sur le fait que l'avenir de la commune est lié au choix du principe d'urbanisme adopté par rapport à la démographie et à la qualité de vie voulue sur la commune ; il souhaite que chacun des conseillers se détermine le moment venu en mesurant bien les conséquences du choix du zonage.

### **TRAVAUX MAIRIE :**

Les travaux ont débuté, les réunions de chantier ont lieu tous les mardis en présence de la commission chargée du dossier : Eric VIGNEAU, Paulette SARRAZIN et J-François LACAMPAGNE . Pour l'heure tout se passe bien, l'échéancier et le cahier des charges sont respectés.

### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient conformément au bail de location de réviser les montant des Loyers au 1<sup>er</sup> Juillet 2008. .

Il communique ensuite la variation annuelle moyenne de l'indice de référence des loyers de la période de base : 4<sup>ème</sup> Trimestre 2007 soit : + 1.36 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer la révision annuelle avec une augmentation de 1.36 % à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2008 :

Logement du Presbytère  
142.75 € x + 1.36 % = 144.69 €  
Logement des Ecoles  
321.11 € x + 1.36 % = 325.48 €  
Logement de la Crèche  
217.13 € x + 1.36 % = 220.08 €  
Logement Social  
324.69 € x + 1.36 % = 329.11 €

### **MARPA de GRIGNOLS :**

Le Maire donne le compte rendu de la réunion à laquelle il a été invité par le Maire de GRIGNOLS , relative au projet de MARPA . La commune de GRIGNOLS ne souhaite plus mettre en place ce projet selon le mode de financement qui était précédemment retenu. En effet, il semble que la réalisation de cet établissement soit conditionnée à l'apport financier de nouveaux partenaires, à l'origine le Centre Communal d'Action Sociale de GRIGNOLS était le maître d'œuvre.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAPTIEUX /GRIGNOLS :**

#### **Bureau Communautaire :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau communautaire a été mis en place le 10 Avril 2008. il est composé comme suit :

Président : M BAILLE Jean Pierre, également en charge de la Commission Gestion des Déchets

Vice-Présidents :

- Georges BERNARD, Président de la Commission Développement économique , Tourisme, Aménagement du Territoire et du cadre de vie,
- Marc LABAT, Président de la Commission Voirie
- Pierre LOUBIERE, Président de la Commission Contrôle Budgétaire, Finances et Fiscalité
- Etienne LABARDIN, Président de la Commission Enfance et Jeunesse,
- Alain AUCOIN, Structures Sociales, Service à la personne

Les délégués suppléants ont été admis à siéger dans les commissions .

La Commune de SENDETS est donc représentée de la façon suivante :

- Marc LABAT : Fiscalité, Contrôle Budgétaire, Voirie
- Bernard BONHOMME : Structure Sociale, Service à la personne
- Eric VIGNEAU : Développement Economique, Aménagement du Territoire, Cadre de Vie Développement Durable
- J-François LACAMPAGNE : Gestion des Déchets, Tourisme

Un tableau récapitulatif est remis à chaque conseiller.

### **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :**

Monsieur Le Maire ,et également vice-président, informe le Conseil qu'il a été invité à une réunion des vice-présidents au cours de laquelle il a été demandé à Mme Le Trésorier de donner la situation financière du Syndicat. Cette dernière a fait le point sur

les finances : le syndicat a réalisé d'importants travaux d'autres sont en cours, il existe une dette importante mais les réserves financières sont correctes, cela rapport aux coûts engendrés par les travaux réalisés.

### **SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :**

Le Maire donne la parole à André LE MOIGNE , délégué communal et élu vice-président . Le Bureau a été élu le 09 Avril avec une présidente et trois vice-présidents .

Présidente : Madeleine LAPEYRE

Vice-Présidents :

- Françoise DUPIOL-TACH Chargée des relations avec la Mairie de GRIGNOLS
- Nicole COUSTET : Chargée des relations avec la Communauté de Communes
- André LE MOIGNE : Chargé des transports

Au niveau des projets de travaux : M. LE MOIGNE donne dans le détail la procédure de Convention d'Aménagement d'Ecole qui rappelle une convention d'Aménagement de Bourg . Le comité de pilotage est constitué.

Il fait part également de la gestion des transports ; le bus ayant une capacité limitée à 21 enfants , trois circuits complets ont été mis en place. Certaines familles inscrites n'ont jamais mis les enfants de l'année scolaire, cela pénalise les familles refusées du fait du taux de remplissage et oblige à réaliser de manière complète les trois circuits. Il est à noter que les premiers enfants ramassés prennent le bus à 7 Heures 30. Au niveau de la cantine le prix du repas est à 2.10 €.

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE :**

Le Maire délégué de la commune donne le compte rendu des réunions des 12 et 30 Mai au cours desquelles le président, les vice-présidents et le bureau ont été désignés. Au niveau local on peut noter l'élection de M. SAUMON Maire de BROUQUEYRAN et Président des Régies d'AILLAS et M.AUGEY Maire de FARGUES.

### **ENVELOPPE PARLEMENTAIRE :**

Le Maire rappelle qu'un dossier a été déposé pour les travaux de la Mairie auprès de Mme Le Député ; Suite à un premier refus par Mme Le Ministre de l'Intérieur et après plusieurs contacts avec d'une part le Conseiller Général, d'autres part l'Attaché Parlementaire la commune doit percevoir la subvention escomptée . Le Maire a rencontré ce jour l'Attaché Parlementaire qui a annoncé l'attribution de la somme annoncée par Mme DES ESGAULX lors du dépôt du dossier soit 7 500.00 . Les arrêtés doivent parvenir en mairie sous peu.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Fauchage Accotements :** Dédée BALUTEAU s'étonne de la manière dont le fauchage des accotements et réalisé. Le Mairie lui précise qu'il s'agit d'un premier passage qui a été retardé en raison des clauses de protection de l'environnement et qu'un second fauchage complet et programmé.

**Feux de Forêts :** J- Claude FELD , conseiller technique précise qu'il n'a pas été à la réunion à Captieux du fait de l'horaire , le maire l'informe qu'il a assisté à cette réunion organisée par le Sous-Préfet et qu'il n'y a pas de grande modification au niveau de la prévention . Le Maire précise qu'il a également assisté à une réunion à BAZAS au cours de laquelle les rôles du Maire et des Conseillers techniques ont été à nouveau donnés. Il a été question de l'assouplissement des contraintes au niveau des incinérations contrôlées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 30

**L'an deux mille Huit, et le vingt trois juin dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.  
La convocation était du 17 Juin 2008.**

**Présents :** ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, , LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE J-François, LAMARQUE Ghislaine , LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**Excusés :** FELD Jean- Claude,

**Secrétaire de séance :** LAMARQUE Ghislaine

Après lecture, donnée par Eric VIGNEAU le compte-rendu de la réunion en date du 03 Juin 2008 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **URBANISME :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que la réunion de ce jour a pour principal objet le choix du principe de zonage entre une carte communale et un Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle les derniers éléments du dossier avec la remise lors de la réunion du 03 Juin 2008 d'un exemplaire de la charte d'urbanisme à chacun , l'invitation à la réunion de Grignols en date du 12 Juin avec en annexe un tableau qui explique les contenus des deux dossiers .

Il insiste sur le fait que ce document donne la composition des dossiers et notamment les règlements qui peuvent être mis en place , il rentre dans le détail pour préciser que pour la Carte Communale c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique et que pour le Plan Local d'Urbanisme la commune établit les règles qui sont au minimum au nombre de deux et qui peuvent aller jusqu'à quatorze , dans les PLU très élaborés. Il présente les outils que chacun des zonages apporte à la commune, il reprend également les plannings proposés et évoque les coûts respectifs. Les conseillers ont assisté au moins à une réunion de présentation et le maire demande à chacun de s'exprimer car l'avenir de la commune en matière de démographie et de qualité de vie est lié au zonage retenu. Suite à un tour de table où chacun s'exprime sur les attentes et après vote le choix se porte à l'unanimité sur le Plan Local d'Urbanisme.

### **MODIFICATION DU BUDGET n° 1/2008**

Monsieur Le Maire précise qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires au niveau des participations scolaires et également suite à une demande nouvelle de subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de modifier le Budget comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT :**

##### **RECETTES :**

Cpte 74127 Dotation Nationale de Péréquation + 2 200.00

##### **DEPENSES :**

Cpte 6554 Participations à Charges Intercommunales + 2 000.00

Cpte 6574 Subvention de Fonctionnement aux associations : + 200.00

Il est précisé que tous les organismes bénéficiaires de subventions de la commune ont reçu un courrier faisant référence au Code Général des Collectivités Territoriales , la commune ne versera la subvention qu'à partir du moment où l'association aura satisfait à ses obligations.

## **TRAVAUX MAIRIE:**

Le maçon a décoffré, le traçage des poutres a été effectué par le charpentier, l'entreprise pour l'étanchéité du toit intervient à partir du 26 Juin . Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis en présence de la commission chargée du dossier.

## **CADASTRE :**

Le Maire informe que le contrôleur du cadastre est passé afin de faire les relevés des surfaces de la nouvelle construction de la mairie . Il précise que le contrôleur a effectué plusieurs relevés et vérifications sur l'ensemble de la commune et que sa venue avait été signalée par affichage à la Mairie et ce réglementairement..

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Monsieur Le Maire fait état de l'ordre du jour de la réunion du 24 Juin de la communauté :

- La détermination du système de zonage d'urbanisme pour chaque commune,
- les tarifs de la redevance des ordures ménagères,
- l'implantation de bureaux pour les services administratifs avec la possibilité de location de préfabriqués.

## **CONSEIL D'ECOLE D'AILLAS :**

Ghislaine LAMARQUE donne le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17 Juin. Au niveau de la commune 20 enfants sont scolarisés à AILLAS, la participation de SENDETS est de 550 € par enfant. L'effectif prévu pour la rentrée est de 111 enfants, une classe supplémentaire a été demandée. An niveau pédagogique , le Projet Ecole qui était prévu : « Le Cirque » a été transformé en « Afrique » et les enfants ont adhéré parfaitement au projet et ce dans toutes les sections. Une nouvelle réunion est prévue le 03 Juillet.

## **PANNEAUX :**

Le panneau indiquant SENDETS au croisement de la Hargue a été une nouvelle fois arraché et de plus volé, le Maire rappelle que deux plaintes ont été déposées à la gendarmerie et la commune vient de commander un nouveau panneau.

## **JURY D'ASSISES :**

Le Maire a représenté la commune pour la désignation des jurés pour la liste préparatoire ; ont été désignés M. GIRARD René de MASSEILLES, M. LARREY Gilles de MARIONS, Mme Chantal ESPAGNET de LERM ET MUSSET.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 45

**L'an deux mille Huit, et le Sept Octobre dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.  
La convocation était du 30 Septembre 2008.**

**Présents :** ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE J-François, LAMARQUE Ghislaine , SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**Excusés** FELD Jean-Caude, LE MOIGNE André,

**Secrétaire de séance :** SARRAZIN Paulette.

Après lecture, donnée par Bernard BONHOMME le compte rendu de la réunion en date du 12 Août 2008 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que la première réunion concernant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme s'est tenue le Lundi 06 Octobre en matinée. Etaient présents avec Mme JARILLON du Cabinet Métaphore, le Maire , Paulette SARRAZIN, J-François LACAMPAGNE, André LE MOIGNE.

Lors de cette première rencontre il a été remis les plans des réseaux existants et la réunion a consisté à mettre à jour les éléments déjà relevés en matière de permis de construire accordés ou de Certificats d'Urbanisme Opérationnels délivrés depuis Juillet 2007, les terres agricoles ; le cabinet va travailler avec la Chambre d'agriculture et le cadastre pour ajuster les données. Un premier diagnostic sera rendu début Décembre. Les ambitions de la commune au niveau du nombre de constructions ont été demandées. Actuellement cinq à six permis de construire pour des habitations sont délivrés tous les ans. Ce rythme ne paraît pas soutenable par rapport aux réseaux et aux services notamment les écoles. Les élus présents à la réunion ont formulé le souhait de ralentir les constructions et d'accorder un maximum de quatre à cinq permis par an. Le Maire demande à chacun des conseillers présents son avis sur cette question ; il en ressort à l'unanimité qu'il convient de ralentir l'urbanisation et de n'accorder qu'un maximum de 5 permis par an.

Le Maire demande ensuite qu'une commission soit formée afin de suivre le dossier d'élaboration du PLU. Sont volontaires Paulette SARRAZIN , J-François LACAMPAGNE, André LE MOIGNE, Eric VIGNEAU, Bernard BONHOMME, Hélène LABARRIERE ; le Conseil désigne ses six conseillers comme membres de la commission et le Maire demande qu'au moins trois soient présents à chaque réunion et de manière régulière.

### **TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE :**

La communauté travaille actuellement à l'éventualité de changement de fiscalité, en passant des quatre taxes à la Taxe Professionnelle Unique. Le Maire expose le projet et demande au secrétaire de commenter les simulations effectuées( dont copie a été remise à chaque conseiller) et les incidences au niveau du Budget communal pour les années à venir. Après ces explications et devant les modifications apportées , le Conseil est favorable à ce changement de fiscalité , tout en observant que les taux communaux sont bas ce qui permet de prévoir une transition acceptable. Le Maire précise que lors de la création de la Communauté de Communes en 2001, la commune avait décidé de permettre à la communauté de lever les impôts mais avait opté pour une neutralité au niveau de l'imposition cumulée pour les habitants par la baisse des taux communaux du montant des taux communautaires.



## **TRAVAUX MAIRIE :**

Le point est fait sur les travaux de la Mairie, les réunions de Chantier ont lieu tous les mardis, J-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de celle de ce jour. Au niveau administratif il convient de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer des avenants, pour ce faire chaque conseiller à en sa possession le rapport lié aux avenants établi par le maître d'œuvre, il peut se résumer ainsi :

Lot 1 Gros Oeuvre : Enlèvement des carrelages existants dans l'entrée pour un montant de + 365.88 H.T

Lot 5 Menuiserie Bois : Remplacement d'un montant d'un châssis de fenêtre et pose d'un vitrage isolant dans le bureau du Maire (ancienne fenêtre) et réalisation d'un placard pour le central téléphonique : + 521.00 H.T.

Lot 6 : Plâtrerie Isolation : Pour réaliser des économies d'énergie : remplacement de l'isolant ép 80mm prévu par du ép 100 mm : + 216.00 H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte : la modification des montants initiaux comme suit Lot 1 Gros Oeuvre : + 365.88 H.T ; Lot 5 Menuiserie Bois : + 521.00 H.T. ; Lot 6 Plâtrerie Isolation : + 216.00 H.T ; le prolongement des délais d'exécution de 4 semaines et autorise le Maire à signer les pièces relatives à ces décisions

## **CONTRAT CNP :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler le contrat assurance incapacité du personnel pour 2009 . Il présente la proposition de la CNP et celle de la SMACL.. Le Conseil décide de renouveler le contrat pour une année auprès de la CNP et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

## **SIVOS de GRIGNOLS :**

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion , en date du 25 Septembre 2008, remis par André LE MOIGNE

### Budget supplémentaire :

Ce budget a été voté à 42 650.00 € en fonctionnement .La participation des communes est de 168.36 € par enfant pour Septembre à Décembre, 6 enfants de SENDETS sont scolarisés à GRIGNOLS, ce qui donne une participation supplémentaire de 1010.16 € . Au niveau investissement une provision a été inscrite pour l'étude de Convention d'Aménagement d'Ecole pour 5000 € répartie en fonction des habitants (2.30 €) la somme demandée à la commune est de 592.00 €. Le Maire fait remarquer en donnant le détail par commune que pour six enfants scolarisés la dépense est élevée par rapport aux communes dont tous les enfants vont à GRIGNOLS. Il rappelle qu'à l'heure actuelle 20 enfants vont sur AILLAS.

### Prix du repas :

Il passera de 2.10 € à 2.20 € à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2008.

### Divers :

Il a été constitué une commission d'appel d'offres.

Pour le projet Eco/Ecole et son travail sur l'eau , l'école a obtenu un label de l'organisation

Concernant le service minimum en cas de grève, il est actuellement étudié les possibilités.

## **MODIFICATION BUDGET n° 2 /2008**

La réalisation de la première opération liée aux travaux d'Aménagement de Bourg nous oblige à intégrer sur le programme des travaux de la Mairie : l'étude du Cabinet réalisée pour le dossier de Convention d'Aménagement de Bourg . il convient donc de modifier le budget afin de passer cette écriture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

### **INVESTISSEMENT :**

Opération Mairie

#### **RECETTES :**

Cpte 203-048 Etudes : : + 13 645.00

#### **DEPENSES :**

Cpte 231-048 Travaux en cours : + 13 645.00

### **QUESTIONS DIVERSES :**

EGLISE : Hélène LABARRIERE, chargée des relations avec le prêtre et de l'Eglise demande d'étudier la possibilité d'éclairer les fonds baptismaux , qui sont régulièrement utilisés. Des devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 15.